

Adrien Guihal, haut « dignitaire » de l'État islamique, demande son rapatriement en France : la CEDH va-t-elle l'imposer ?

écrit par Maxime | 16 février 2025



Charmante personne, n'est-ce pas ?

« – Allo France poubelle ?

– *Ouiiiii*

– Ici Adrien Guihal. J'en ai marre de massacrer du koufar en Syrie. J'ai la nationalité française, on m'a dit qu'avec les droits de l'Homme je peux rentrer prendre ma retraite chez vous ?

– *Ouiiiii*

– Ok j'arrive...«

Voilà somme toute le scénario prévisible. Trop dure la vie en Syrie, mieux vaut se trouver une petite place dans une prison française, 60% des prisonniers y partagent le même « culte ».

Loisirs à volonté, salle de sport, baisodromes, santé gratuite et rapide (pas de désert médical en prison, ils ont même des accès spéciaux pour l'hôpital) on y est plus tranquille qu'au Moyen orient finalement..

https://www.lefigaro.fr/international/adrien-guihal-l-un-des-plus-hauts-dignitaires-francais-de-l-etat-islamique-demande-son-rapatriement-en-france-20250213?utm_source=firefox-newtab-fr-fr

Allez Français, baisez votre froc à l'unisson, c'est ce que vous savez faire le mieux... surtout si la CEDH nous condamne à accueillir chez nous cet homme qui aurait dû être déchu de sa nationalité si les lois étaient mieux faites et les gouvernements plus réactifs.

C'est sa mère qui réclame le rapatriement aussi, s'inquiétant pour sa progéniture chérie. N'aurait-elle pas sa place en prison, elle aussi, qui a enfanté un monstre djihadiste et ne paraît pas s'en désolidariser puisqu'elle se soucie de son devenir ?

Ce vétéran du djihad français a œuvré au sein des organismes médiatiques de l'organisation islamiste, en prêtant notamment sa voix à la revendication de

l'attentat de Nice.

La France peut-elle être contrainte à rapatrier les Français partis combattre en Syrie afin qu'ils soient jugés pour leurs actes ? C'est la question à laquelle devra répondre la cour administrative d'appel de Paris, saisie ce mercredi par l'avocat d'une des principales figures françaises du djihadisme. Il est particulièrement connu des autorités françaises: [Adrien Guihal](#), alias Abou Oussama al-faransi, visé par un mandat d'arrêt international depuis 2015.

*Ce vétéran du djihad français a œuvré au sein des organismes médiatiques de l'organisation État islamique (EI). **L'homme a notamment prêté sa voix à la revendication audio de l'[attentat de Nice](#), qui a fait 86 morts le 14 juillet 2016. C'est aussi par sa voix que l'EI a revendiqué l'assassinat à Magnanville (Yvelines) d'un couple de policiers en juin 2016.** Adrien Guihal, 40 ans aujourd'hui, avait rejoint la Syrie en 2015 avant d'être capturé en mai 2018 à Raqqa, l'ancienne capitale de l'EI dans le pays. «Il est sans doute aujourd'hui l'un des plus hauts dignitaires vivants de l'État islamique», a confirmé à l'AFP Me Étienne Mangeot, mandaté par la mère du djihadiste pour demander son rapatriement en France.*

À lire aussi [«Ils étaient les plus cruels et les plus extrémistes»: sur la piste des djihadistes français en Syrie](#)

Originaire de [Seine-Saint-Denis](#), converti à l'islam en 2002, il avait été arrêté six ans plus tard pour un projet d'attentat contre le bâtiment des renseignements généraux à Paris. À sa sortie de prison, en 2012, il avait co-dirigé un garage automobile en région parisienne, fréquenté par d'autres djihadistes. C'est sa mère qui a demandé au Quai d'Orsay le rapatriement

de son fils en décembre 2022. Une demande refusée implicitement par le ministère, puis par le tribunal administratif, saisi en 2023 et qui s'était déclaré incompétent. Après ces deux refus, l'avocat de la mère d'Adrien Guihal et de deux autres familles de détenus français en Syrie espère que la cour administrative d'appel se prononcera en faveur d'une saisie par le tribunal administratif et que, in fine, ce dernier ordonne à la France de demander le rapatriement de détenus français en Syrie.

Les trois Français sont retenus dans la prison de Derik, située dans le nord de la Syrie, aux mains des [forces kurdes](#). Selon Me Mangeot, l'avocat de leurs familles, ils font partie des 66 Français qui y sont détenus dans des conditions extrêmement difficiles qui «les placent dans un vrai danger de mort». (...)

Depuis [la chute](#) du «califat» de l'État islamique il y a six ans, le quai d'Orsay est très discret sur le sort des Français partis combattre en Syrie et estime que les personnes accusées de complicité avec l'EI devraient être jugées sur place. La France a uniquement procédé au rapatriement d'enfants (166) et de femmes (57) entre 2022 et 2023. **Paris a ensuite cessé ses opérations malgré plusieurs condamnations internationales dont celle en 2022 de la [Cour européenne des droits de l'Homme](#) (CEDH).** (...)